

Séance Conseil communal du 24 juin 2025

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 26 conseillers/ères
 La Municipalité
 Le Boursier
 M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Raphaël Eggen
 Mme Danièle Hakim
 M. Matthias Moratti
 Mme Morganne Moratti
 Mme Rachel Schwitzguébel
 M. Ludo Van der Heyden
 M. Roger Yersin

Absent : M. Beat Wampfler

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1.	Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 06/2025 - Adoption des comptes et du rapport de gestion 2024
5.	Préavis N° 07/2025 - Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Gavoin
6.	Préavis N° 08/2025 - Demande de crédit pour la réfection de la RC 702, en localité, giratoire
7.	Préavis N° 09/2025 - Demande de crédit pour le renforcement des berges du ruisseau de Combabelle
8.	Préavis N° 10/2025 - Demande de crédit en vue du renouvellement du plan de fermeture des bâtiments communaux
9.	Rapport des diverses commissions fixes
10.	Nomination du bureau pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
11.	Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
12.	Divers et propositions individuelles

Le Président propose une modification de l'ordre du jour comme suit :

1.	Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 10/2025 - Demande de crédit en vue du renouvellement du plan de fermeture des bâtiments communaux
5.	Préavis N° 06/2025 - Adoption des comptes et du rapport de gestion 2024
6.	Préavis N° 07/2025 - Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Gavoin
7.	Préavis N° 08/2025 - Demande de crédit pour la réfection de la RC 702, en localité, giratoire
8.	Préavis N° 09/2025 - Demande de crédit pour le renforcement des berges du ruisseau de Combabelle
9.	Rapport des diverses commissions fixes
10.	Nomination du bureau pour la période du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
11.	Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
12.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le Président fait part du courrier de Pôle Santé remerciant le Conseil pour l'approbation du préavis de soutien.

Le lieu d'urgence désigné par le Canton pour les situations exceptionnelles est le bâtiment communal.

Les citoyens ont reçu un courrier du Canton les priant d'annoncer leurs installations électriques. Le Président les prie de faire le nécessaire dans le délai imparti fixé au 30 juin.

Le Président a eu beaucoup de plaisir à travailler avec chaque élu. Chacun est vivement remercié pour son engagement et encouragé à le renouveler lors de la prochaine législature. Si vraiment l'un ou l'autre renonce à se représenter, il serait fortement apprécié qu'il se trouve un remplaçant.

M. Barbey présente un résumé de ses 2 années de présidence. Les relations sont bonnes, le travail est constructif. Remerciements sont également adressés à M. le Préfet pour son soutien.

Lors des votations, il y a chaque fois quelques cartes non valables. Ceci est dommage. Dans certaines Communes, ces citoyens sont informés par écrit afin d'être plus vigilants à l'avenir. Peut-être Rougemont pourrait-elle faire de même ?

Les institutions et organisations culturelles ayant invité le premier citoyen sont chaleureusement remerciées pour leur égard.

Le Président remercie encore ses collègues de bureau ainsi que la secrétaire.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Le projet du centre culturel avance. Des forages ont été effectués pour l'étude hydrogéologique. Les résultats seront connus d'ici une année. Une tendance sera déjà donnée en août sur le flux de l'eau et les possibilités de construction. L'avancée du projet de la Commune de Saanen est similaire.

Mme Michèle Genillard

Le recours lié à la facture sociale a été retiré. En effet, le recours déposé par la Commune initiatrice, Jouxens-Mézery, a été débouté tant au niveau cantonal que fédéral.

La recherche de fonds de Pôle Santé sera certainement prolongée jusqu'à fin août. 50% sont déjà trouvés, il reste à trouver l'autre moitié. L'aval du Canton reste primordial.

En 2024, une sortie pour les personnes âgées de plus de 65 ans avait été organisée. Elle sera renouvelée cette année.

Mme Annie Schwitzguebel

Les salles de bains de l'Hôtel de Ville coutent plus cher que prévu. Un dépassement de budget d'env. CHF 30'000.- est à envisager. Les radiateurs ont été finalement remplacés par des radiateurs sèche-serviettes. Au niveau électrique, des couts supplémentaires sont à relever pour le remplacement des pharmacies par des miroirs. Également, la mise aux normes des prises et des interrupteurs a été nécessaire. Par contre, une subvention pouvant atteindre CHF 45'000.- a été demandée et obtenue. Elle devrait compenser les surcouts.

M. Hugo Rey a été nommé directeur du Groupement Forestier. M. Johan Haas a été engagé comme garde-forestier pour le triage de Rossinière. Il commencera son activité le 01.10.2025.

Les travaux du Chalet de l'Arbalète sont terminés. La mise en fonction de la CEL est en cours.

M. André Reichenbach

Communique l'agenda :

Ouverture de la Videmanette – ce samedi

Four à pain – dès la semaine prochaine

18 juillet – soirée four à pain

1^{er} août – manifestation à la grande salle + Videmanette gratuite

9 août – Marché villageois

Une participation du Fonds d'Équipement Touristique de CHF 30'000.- a été obtenue pour le bus hivernal.

M. Thierry Gerber

Le village est fermé provisoirement dans le cadre de la mise en séparatif. Des mauvaises surprises dans le cadre de ces travaux sont à relever.

Au Crottion, la partie côté est de la mise en séparatif est terminée. La partie ouest sera terminée cet automne.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les travaux de la Vallée des Fenils sont terminés. La couche d'enrobé sera posée cet automne ou le printemps prochain, lorsque le terrain sera bien stabilisé.

Une étude du coffre de la Route du Revers doit être faite suite à la demande des AF.

L'étude de la mise à 60 km/h. de la Route de Flendruz est provisoirement suspendue suite au recours de la Municipalité.

Mme Cindy Morier

La rénovation de la gare de Flendruz est à l'enquête publique jusqu'au 14 juillet.

Concernant la gare de Rougemont, la Municipalité avait fait opposition par rapport au concept architectural du local technique. La Municipalité a maintenant fait recours au niveau du Tribunal Fédéral à la décision de l'OFT (proposition de teinte plus foncée et plantations mais pas d'avant-toit).

4. Préavis N° 10/2025 Demande de crédit en vue du renouvellement du plan de fermeture des bâtiments communaux

Mme Christine Yersin fait lecture du rapport de la commission de préavis.

Suite au rapport, Mme Annie Schwitzguebel précise les points suivants :

- La facture des travaux électriques est comprise dans le préavis
- Les frais de maintenance sont inclus dans le devis de Hasler et ne sont pas obligatoires
- La mise en service est comprise dans l'offre de l'entreprise Hasler
- Le représentant de la maison Hasler qui gère le dossier ne peut malheureusement pas être présent ce soir, suite à une hospitalisation d'urgence ce jour même.

Un autre collaborateur de la maison Hasler présente le concept proposé.

Le Président ouvre la discussion.

David Reihle est surpris de l'importance de la dépense prévue au vu des économies à réaliser par la Commune. Il demande des précisions au représentant de la maison Hasler sur le système prévu et conteste certains points du préavis.

Mme Schwitzguebel pense que cette dépense est réfléchie et nécessaire. Au cours des dix dernières années, elle a eu beaucoup de soucis avec les clés. Selon elle, il est important que la Commune puisse gérer elle-même son plan de fermeture. D'autres bâtiments pourraient être ajoutés par la suite selon les possibilités financières de la Commune.

Mme Christine Yersin se demande si les locataires seront tracés. M. xxx informe que la traçabilité peut être supprimée sur les portes souhaitées.

M. Lenoir est gêné par le fait que les entreprises locales n'aient pas ou peu été sollicitées. Mme Schwitzguebel a contacté une entreprise locale. L'employé lui a répondu que l'entreprise en question ne travaillait pas avec le système Salto. M. Reihle informe que d'autres solutions étaient à envisager.

M. Urweider s'étonne de l'idée d'installer des clés traçables pour des locataires pour ensuite enlever leur traçabilité. Le coût en vaut-il vraiment la peine ? Il s'étonne également de l'importance de la dépense au vu des finances communales. Mme Schwitzguebel répond à nouveau que la Commune en a les moyens et que ce préavis ne va pas en pénaliser un autre.

M. Oesch s'étonne que les serrures de la nouvelle Grande Salle doivent être changées. L'idée est d'uniformiser le plan de fermeture, répond Mme Schwitzguebel.

M. Reihle se questionne sur les clés des caves du Chalet de l'Arbalète. Pourquoi celles-ci resteraient différentes des appartements si l'uniformité est souhaitée ? Leur changement n'est effectivement pas prévu dans l'offre, confirme Mme Schwitzguebel.

M. Lenoir se demande si l'engagement d'un nouveau collaborateur sera nécessaire pour la gestion des serrures. Non, répond Mme Schwitzguebel.

M. Nicolas Blatti rappelle que tout membre intéressé à un préavis est libre de prendre contact avec la commission de préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement du plan de fermeture des bâtiments communaux**

Est refusé à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 93'000.00**

Est refusé à l'unanimité

- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**

Est refusé à l'unanimité

M. le Syndic déplore le niveau des discussions liées à ce préavis.

5. Préavis N° 06/2025 Adoption des comptes et du rapport de gestion 2024

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Marie Nussbaumer. Les remarques de la commission de gestion liées aux différentes rubriques figurent sur ledit rapport qui est annexé au présent procès-verbal.

Bilan

M. Cédric Morier félicite la Municipalité pour le résultat des comptes. Au niveau des postes auto-financés, il semble qu'il reste du travail à poursuivre afin de maintenir l'équilibre dans le futur.

Mme Genillard en est tout à fait consciente. Les taxes vont effectivement devoir être adaptées.

Bénéfice

M. Jean-Pierre Urweider se demande s'il n'était pas préférable de prévoir des amortissements plutôt que de réaliser du bénéfice.

M. le Boursier répond que dans le passé des fonds pouvaient être créés. Toutefois, dès 2026, cela ne sera plus autorisé au vu de la mise en place des normes MCH2.

Comptes par nature

M. Cédric aimerait que les chiffres soient comparés avec ceux de l'année antérieure. C'est noté, répond M. le Boursier.

Situation des dépenses sur préavis

M. Cédric Morier aimerait que les projections de subventions figurent. Cela faciliterait la lecture du tableau. Mme Genillard répond que c'est difficile comme il ne s'agit que d'estimations. Elle va toutefois étudier ce point.

Rapport de gestion

M. Cédric Morier félicite la Municipalité et le personnel administratif pour la qualité du rapport, très agréable à lire.

Règlement communal sur les émoluments administratifs

M. Lenoir aimerait un décompte annuel des émoluments. Ce n'est pas possible, répond M. le Boursier. Les émoluments sont facturés à la fin des travaux. M. Lenoir est prié de prendre contact avec M. le Boursier au bureau pour de plus amples informations.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'accepter les comptes 2024, tels que présentés par la Municipalité**
Est accepté à l'unanimité
- **D'accepter la gestion 2024 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés**
Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes. La Municipalité continuera de faire son maximum à l'avenir. Elle remercie particulièrement la Commission de gestion pour la qualité de son travail.

M. le Boursier est libéré.

6. Préavis N° 07/2025 Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Gavoin
--

M. Alexis Morier fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

En complément, Mme Genillard informe que la durée d'amortissement est une indication. Le Conseil n'a pas à se prononcer s'agissant d'une directive MCH2. Une appréciation par rapport aux directives pourrait être effectuée pour certains cas. La Municipalité va étudier une ligne de conduite et reviendra vers le Conseil à ce sujet ultérieurement.

Le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au Gavoin.**
Est accepté à l'unanimité
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 206'000.-.**
Est accepté à l'unanimité
- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté à l'unanimité

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Gerber.

7. Préavis N° 08/2025 Demande de crédit pour la réfection de la RC 702, en localité, giratoire

M. Alexis Morier fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Urweider demande si la Commune a étudié la réfection du sous-voie. M. Von Siebenthal répond que ce point avait été étudié par M. Moratti, ancien Municipal. Malheureusement, les couts de réfection sont très élevés au vu de la faible utilisation dudit sous-voie.

Groupe E a fortement incité la Municipalité à mettre à jour les installations électriques. Pour éviter ces frais importants, il a été décidé de condamner le sous-voie pendant l'hiver. En cas de condamnation complète, la Municipalité craint d'éventuelles dégradations. La solution de le laisser ouvert l'été et de minimiser les frais engagés semble la plus opportune.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la route cantonale RC 702 sur le tronçon communal.**
Est accepté par 24 oui et 1 non
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 575'000.-.**
Est accepté par 24 oui et 1 non
- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté par 24 oui et 1 non

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Von Siebenthal pour l'acceptation du préavis. Il remercie d'avance les usagers pour leur compréhension et leur patience suite à certains désagréments qui ne manqueront pas de se produire lors des travaux.

8. Préavis N° 09/2025 Demande de crédit pour le renforcement des berges du ruisseau de Combabelle

Mme Annie Blum fait lecture du rapport de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Morier demande si les travaux sont urgents. Le faible cout net aurait pu être passé directement au budget. Pour des raisons de transparence, la Municipalité a préféré présenter ces travaux sous forme de préavis, répondent Mmes Morier et Genillard.

En réponse à la question de M. Cédric Morier, Mme Cindy Morier informe qu'il s'agit principalement de travaux d'enrochement ainsi que d'installation d'un ralentisseur d'eau dans le lit du ruisseau

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à procéder au renforcement des berges du ruisseau de Combabelle.**
Est accepté à l'unanimité
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 55'000.00**
Est accepté à l'unanimité
- **De financer ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté à l'unanimité

Remerciements sont adressés au Conseil par Mme Cindy Morier. Elle profite d'informer que des subventions ont déjà été accordées.

9. Rapport des diverses commissions fixes

Commission de gestion

Mme Marianne Moratti fait lecture du rapport de la commission.

Commission des routes et infrastructures

M. Jean-Albert Lenoir fait lecture du rapport de la commission. Philippe Gonçalves Guerra et Daniel Favre-Perrod quittent la commission.

Commission de recours en matière fiscale

M. Jean-Pierre Urweider informe que la commission ne s'est pas réunie.

Commission d'urbanisme

Mme Laurence Sieber fait lecture de son rapport. Nicolas Blatti quitte la commission.

Délégués de l'ASIPE

Mme Annie Blum mentionne la fête de l'école qui se déroulera ce jeudi 28 juin sous une nouvelle forme.

10. Nomination du bureau pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

Le bureau est nommé comme suit :

Gonçalves Guerra Philippe	Président
Rayroud Colin	1 ^{er} vice-président
Saugy Guy	2 ^e vice-président
Yersin Christine	Scrutatrice
Moratti Matthias	Scrutateur
Nussbaumer Marie	Scrutatrice suppléante
Favre-Perrod Daniel	Scrutateur suppléant
Testa Nathalie	Secrétaire

11. Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion

Mme Marianne Moratti reste présidente. Pas de changements

Commission route et infrastructures

Mme Rachel Schwitzguébel reste présidente. Philippe Gonçalves Guerra et Daniel Favre-Perrod sont remplacés par Sylvie Yersin et David Rossier.

Commission recours en matière fiscale

Pas de changement. Le Président contrôlera toutefois avec le Préfet la durée du mandat. En effet, les membres sont nommés depuis plus de 6 ans mais n'officient pas chaque année.

Commission d'urbanisme

Laurence Sieber reste présidente. Nicolas Blatti est remplacé par Pascal Oesch.

Délégués ASIPE

Pas de changement. Pour rappel, Mme Genillard mentionne que les délégués sont nommés pour toute la législature.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Christine Yersin

Remercie la Municipalité pour le distributeur de sacs de poubelles.

M. Jean-Albert Lenoir

Le chemin entre le Pont de la Scie et la Vallée des Fenils est très abîmé suite au passage de machines forestières trop lourdes. Selon lui, les remorques utilisées étaient des 40 tonnes non autorisées dans le village. M. Lenoir prie la Municipalité d'ordonner la remise en état de ce chemin, mais pas aux frais du contribuable. Il s'inquiète des risques en cas de fortes pluies. M. Von Siebenthal a constaté les mêmes dégâts. L'entreprise concernée a été contactée et va réparer les dégâts.

En complément, M. le Syndic souhaite préciser que tout martelage effectué par le garde-forestier est transmis à l'inspection des forêts pour validation. Lorsqu'il dépasse 100 m³, la Commune en est automatiquement avisée. Cette dernière informe le propriétaire qu'un état des lieux doit être fait avant la coupe et que toute détérioration devra être réparée. Cette procédure a été scrupuleusement suivie dans ce cas.

M. Philippe Gonçalves Guerra

Se réfère aux travaux de taconnage qui ont été faits sur la route des Siernes Picats côté Château-d'Oex mais pas côté Rougemont. Il apprécierait que les travaux soient coordonnés entre les différentes Communes. M. Von Siebenthal répond que la Commune de Château-d'Oex n'a pas avisé celle de Rougemont des travaux prévus. La coordination n'a donc pas pu avoir lieu.

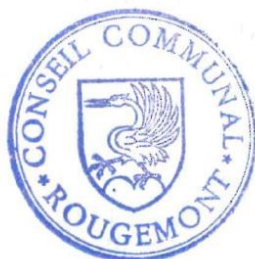
La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 22h35.

Rougemont, le 24 juin 2025

Le Président du Conseil



Christophe Barbey



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa